



L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE, NOUS LA RENDONS POSSIBLE.

Travaillant à bâtir un meilleur avenir

Numero 1 | Février 2014

Bienvenue au premier bulletin d'information de 2014 du Comité de coordination du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle du SCFP !

Cinquante trois unités de négociation du SCFP entameront une négociation coordonnée, cette année. Si nous incluons les sections locales du SEFPO, il y a plus de 100 sections locales des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dont les conventions collectives viennent à échéance cette année.

C'est l'occasion d'accroître la stabilité dans le secteur, de défendre de meilleurs services pour les personnes que nous soutenons et d'améliorer les salaires et les conditions de travail de nos membres afin que nous puissions dispenser de meilleurs soins aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Comité spécial chargé d'examiner les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

L'année dernière, l'Assemblée législative de l'Ontario a mis sur pied un « Comité spécial » formé de tous les partis chargé d'examiner les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le comité a tenu sa première réunion en octobre. Il s'est réuni chaque semaine depuis lors. Des audiences publiques ont eu lieu dans six villes, en janvier.



Le comité a entendu les exposés de différents ministères qui fournissent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ainsi que de diverses organisations de défense, des employeurs, des proches et d'autres, offrant tous d'innombrables exemples pour illustrer la crise dans le secteur. Le comité fera une série de recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie en matière de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans le cadre d'un rapport intermédiaire prévu pour janvier et d'un rapport final, en mai.

Le 13 janvier, Joanne Smithers, présidente de la section locale 4392 du SCFP et représentante du CCSSPDI, a fait une présentation animée et personnelle auprès du comité, à London. Une semaine plus tard, à Queen's Park, le président du SCFP-Ontario, Fred Hahn, déposait un mémoire éloquent et émouvant sur l'état actuel des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Nous espérons que le gouvernement prendra au sérieux les recommandations formulées par le comité et qu'il relèvera les défis auxquels le secteur est confronté par l'entremise de solutions de financement réelles.

Vous pouvez suivre le déroulement des réunions du comité en ligne à <http://bit.ly/1hptlpl> et lire l'éditorial paru dans le *Toronto Star* « Ontario must create a strategy to help the developmentally delayed » à <http://bit.ly/1kHRJdt>.

Fred Hahn, Monique Taylor, députée provinciale, et Joanne Smithers lors de leur comparution au Comité spécial chargé d'examiner les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, Assemblée législative de l'Ontario.

Un peu d'histoire : qu'est-ce que la négociation coordonnée?

Extrait de *Gagner du terrain : programme d'orientation stratégique du SFCP, 2005-2007* :



L'une des façons d'accroître le pouvoir de négociation des petits groupes est de coordonner leur négociation collective avec d'autres. Une coordination efficace des sections locales au sein d'un secteur particulier ne contribue pas seulement à faire avancer nos objectifs de négociations... La coordination peut nous aider à aborder le problème critique de l'inégalité. De plus, un secteur solide et coordonné a du pouvoir politique et peut influencer les décisions des gouvernements. Il est mieux en mesure de riposter aux campagnes de privatisation menée par les entreprises qui veulent s'emparer de services au sein de ce secteur.

Dans le cadre de la négociation coordonnée, les sections locales dont les conventions collectives viennent à échéance à la même date se regroupent et présentent à leurs différents employeurs la même liste générale de revendications.

Guidées par le Comité de coordination du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les sections locales des SPDI du SFCP travaillent à la coordination de la négociation collective depuis 2003. Au cours de cette période, nous avons obtenu des gains importants. Aujourd'hui, toutes les sections locales, sauf cinq, sont couvertes par la CSPAAAT. Plus de la moitié des sections locales adhèrent au Régime de retraite multisectoriel. Nous avons obtenu des gains en ce qui a trait au libellé sur la santé et sécurité, la sécurité d'emploi, les salaires et plus encore.

Qu'est-ce qui caractérise la négociation coordonnée par un syndicat? Voici quelques éléments essentiels et la façon dont ils se rapportent au SFCP :

- ✓ Les conventions collectives des sections locales concernées viennent souvent à échéance en même temps.
 - Les conventions collectives de plus de 100 sections locales des SPDI (dont 53 unités de négociation du SFCP) viennent à échéance en 2014.
- ✓ Le secteur a convenu d'un cadre de négociation coordonnée :
 - Tout au long de 2013, le CCSSPDI s'est réuni, a consulté, a mené des sondages et a partagé des propositions de stratégies et d'échéanciers pour la coordination des négociations des sections locales des SPDI du SFCP.
 - Des téléconférences régulières gardent les sections locales en synchronisation avec la stratégie et favorisent le partage d'informations nécessaires qui influence notre choix du moment.
- ✓ Sondages sur la négociation et consultations pour établir les priorités de négociation communes.
 - En ce qui concerne les sections locales des SPDI du SFCP, il s'agit notamment de dispositions de non-licenciement pour protéger les emplois et les services, de la participation au Régime de retraite multisectoriel, des augmentations de salaires, de l'amélioration des avantages sociaux, des droits pour les membres à temps partiel et plus encore.
- ✓ La négociation locale sur les enjeux locaux.
 - La négociation coordonnée, ce n'est pas la négociation centrale. Chaque section locale mènera sa propre série de négociations avec son propre comité de négociation. Elle peut traiter des problèmes locaux, en plus des priorités coordonnées.
- ✓ Les sections locales individuelles retardent la signature de leurs ententes jusqu'à ce qu'elles aient eu l'occasion de discuter des modalités de règlements. Elles veillent à ce que les « principales ententes » sur les questions coordonnées définissent le modèle.
 - Le CCSSPDI fera le suivi des différentes étapes de négociation entre les sections locales des SPDI et coordonnera le choix du moment et le rythme des règlements afin d'éviter « l'effet saute-mouton » au moment d'intervenir les ententes.

Le RRMS : une priorité de la négociation coordonnée

Pourquoi le Régime de retraite multisectoriel est-il plus sûr que les REERs?

Au fil des ans, notre secteur a fait de grands progrès lorsqu'il s'agit de négocier un RRMS. L'objectif du SCFP est que chaque membre bénéficie d'un régime de retraite en 2018. Négocier un RRMS est une priorité absolue de la négociation coordonnée en 2014.

En janvier et février, les sections locales qui ne sont pas encore dotées d'un RRMS ont organisé des présentations auprès des comités de négociation, des membres et des employeurs auxquelles participera un fiduciaire du RRMS. Si votre section locale n'a pas encore prévu de présentation, **veuillez communiquer avec votre représentant national et la coordonnatrice pour fixer une date.**

Le RRMS est de loin supérieur à un REER pour plusieurs raisons :

- 1) Il s'agit d'un régime à prestations déterminées : une pension à vie, par opposition au moment où l'argent d'un membre individuel est épuisé.
- 2) Le membre du Régime court peu ou pas de risques par rapport à un REER. Les membres peuvent mieux planifier leur retraite en raison de la plus grande prévisibilité d'un régime à prestations définies. Une baisse du marché ne les empêche pas de prendre leur retraite, s'ils le veulent, puisque les contributions des membres restants financent le déficit. C'est une approche collective à la retraite plutôt que la notion du « chacun pour soi ».
- 3) Le fonds est géré par des professionnels, d'où des rendements supérieurs, ce qui se traduit par des pensions plus élevées.
- 4) Une réduction des coûts en raison de l'élargissement de la base de l'effectif ce qui signifie en fin de compte des pensions plus élevées qu'il serait autrement possible.
- 5) Un mécanisme intégré pour financer les déficits qui restaure les avantages possiblement perdus lors de turbulence des marchés.

Journée de reconnaissance envers les travailleuses et travailleurs des services de développement : il n'est pas trop tard !

En l'honneur de la Journée de reconnaissance envers les travailleuses et travailleurs des services de développement (Journée des TSD), certaines sections locales ont accueilli leurs députés provinciaux sur leurs lieux de travail. Leurs représentants élus ont pu ainsi en savoir plus sur ce que nos membres responsables des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle font, au quotidien.

Le 22 janvier, les membres de la section locale 181 du SCFP, Heather Rutter, Carolyn Jarvis et Jim Hladish, accueilleraient le député provincial de Brant, Dave Levac, au Centre d'intégration communautaire de Brant, au *Dunn Building Vocational Services*. Une semaine plus tard, le président de la section locale 4370 du SCFP, Brian Biggers, rencontrait le député provincial local, Bob Bailey, au Centre d'intégration communautaire de Sarnia-Lambton. Connie Hurtubise a organisé la visite de deux députés provinciaux de la région, Grant Crack et Jim McDonnell, au Centre d'intégration communautaire de Glengarry. La députée provinciale, Liz Sandals, s'est jointe à Joanne Smithers de la section locale 4392 à Guelph, le 7 février. Taras Natyshak était reçu à Windsor par Srila Perine de la section locale 3137, le 13 février. Les médias locaux ont couvert plus de la moitié de ces visites.



Danielle Duranceau, directrice exécutive, Centre d'intégration communautaire de Glengarry, Grant Crack, député provincial, et Connie Hurtubise, présidente de la section locale 3390.

Il est encore temps « d'amener votre député provincial au travail » ! Pour de plus amples informations, communiquez avec la coordonnatrice des services sociaux, Sarah Declerck à sdeclerck@cupe.ca ou par téléphone au 905-739-3999, poste 221.

La négociation coordonnée : comment vous pouvez soutenir le processus

En janvier, les sections locales des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle du SCFP ont remis à leurs employeurs un avis de négocier. De concert avec d'autres sections locales des SPDI représentées par le SEFPO, ce sera la première étape de la stratégie de négociation coordonnée, cette année.

Alors que la négociation s'intensifiera à l'échelle de la province, le SCFP veut que vous fassiez partie du processus. Ceci est un rappel qu'à titre de TSD, vous êtes les yeux, les oreilles et la *voix* du SCFP dans la communauté. Au cours des prochains mois, chaque fois qu'une occasion s'offrira à vous de parler de la prestation de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, mentionnez les négociations contractuelles du SCFP en cours et veillez à ce que vos amis et vos proches sachent que :

- ✓ Le secteur des SPDI de l'Ontario est gravement sous-financé et que la preuve indéniable réside dans les listes d'attente de la province : 24 000 personnes ayant une déficience intellectuelle sont en attente de soutien et de services et les chiffres augmentent d'année en année.
- ✓ En tant que travailleur de première ligne et membre du SCFP, vous constatez de première main les problèmes que crée le sous-financement, à savoir le manque de personnel, moins de sorties pour les personnes prises en charge, un roulement élevé de personnel, des compromis de la part des travailleurs.

- ✓ Les revendications du SCFP visent à **protéger** les personnes vulnérables en améliorant les conditions de travail des gens qui les soutiennent. Exemples :
 - Les personnes ayant une déficience intellectuelle ont besoin d'une bonne continuité de soins. De meilleures conditions pour les TSD réduisent le roulement de personnel et les perturbations dans la vie des personnes qu'ils soutiennent.
 - Le système immunitaire des personnes prises en charge est souvent affaibli. Les TSD ont besoin de congés de maladie adéquats afin de pouvoir s'absenter du travail quand ils sont malades ne mettant pas à risque les personnes de santé fragile.
- ✓ Posez vos propres questions : qui défend les personnes ayant un handicap et les services dont elles dépendent? Pas le gouvernement qui a laissé des dizaines de milliers de personnes languir sur les listes d'attente et qui refuse de financer convenablement le secteur.

Dites-nous comment vous avez l'intention de défendre les services qui aident les personnes ayant une déficience intellectuelle. Défendez les TSD partout en Ontario. Communiquez avec Sarah Declerck à sdeclerck@cupe.ca.

Votre Comité de coordination du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

- **Président** : Jim Beattie (section locale 3943 du SCFP)
- **Représentantes** : Tammy Vaughan, Sandy Whittaker (région A); Joanne Smithers, Sandra Forsythe (région B); Amy Jamieson, Connie Hurtubise (région C); Karen Smith (région D); Srila Perine, représentante des SPDI du CCSSPDI
- **Coordonnatrice des services sociaux** : Sarah Declerck
- **Recherche** : Joe Courtney/Janet Dassinger
- **Communications** : Mary Unan

:gb/sepb491